

# COMITE DES FETES DE MENTQUE-NORTBECOURT

\*\*\*\*\*

## PRET D' UN CHAPITEAU DE TYPE PLEIN AIR 12X5M

Le Comité des Fêtes de Mentque Nortbécourt, 63 Vieille rue 62890 Mentque-Nortbécourt, représenté par M. CHARLEMAGNE Francis, son Président. Tel: **03-21-88-45-32**

### d'une part le prêteur,et:

M. .... demurant .....

Représentant autorisé pour l'association:.....

tel:.....

### d'autre part l'emprunteur, il est convenu ce qui suit :

**Article 1 :** Le Comité des fêtes de Mentque Nortbécourt s'engage à prêter un matériel en bon état et en conformité avec les textes de loi sur les Chapiteaux, tentes, structures. **Dont il se décline de toute responsabilité, en cas d'accident quant à l'utilisation du matériel.**

**Article 2 :** Le matériel prêté, soit un chapiteau de 60 m2, 12X5m, Hauteur latérale : 2 m, Hauteur au Faîtage : 3.30 m, de coloris blanc pour l'entourage et bleu/blanc pour le toit, aucune installation technique associée à la structure, tente de type CTS 4ème catégorie, Numéro d'identification **T-062-2011-005**.

**Une participation de 100 Euros sera demandée aux extérieurs et 70 euros aux habitants de la commune.**

**Article 3 :** Le prêt est fixée du ..... à .....h..... au .....à.....h.....

**Article 4 :** Le transport, le chargement, Le montage le démontage ainsi que le retour et le rangement sont à la charge de l'emprunteur, Au retour les bâches devront être sèches et correctement pliées.

- L'emprunteur s'engage à respecter les consignes suivantes :
- Utiliser le matériel dans le respect de la réglementation en vigueur. (Condition météo entre-autres)
- Monter le chapiteau sur un terrain plat,
- Prendre à sa charge financière toutes les réparations nécessaires à la remise en état du matériel en cas de dégradations et / ou le remplacement du matériel manquant et non restitué.
- Toute association emprunteuse doit vérifier si son assurance couvre les dommages de matériel en prêt. Un particulier ne peut souscrire d'assurance pour l'utilisation d'un chapiteau à des fins personnelles. Association et/ou particulier non couvert pas une assurance dommage matériel reconnaisse souscrire à ce contrat de prêt en toute connaissance de cause et de risque financier. (Valeur achat à neuf du chapiteau environ 4000 euros).

### **Article 5 :**

Les jours et heures pour l'enlèvement et le retour établis avec le prêteur devront être scrupuleusement respectés au risque d'impliquer une pénalité de 30 Euros. La vérification du matériel sera effectuée au départ et au retour du matériel par le membre représentant le comité des fêtes de Mentque Nortbécourt.

Fait à MENTQUE-NORTBECOURT, le .....

### **L'Emprunteur déclare et signe,**

Accepter les termes du présent contrat,

Se porter garant de la bonne utilisation du matériel,

Nom, Prénom et Signature précédée de la mention «Lu et Approuvé»

### **Le Preteur,**

Le Président du comité des fêtes

**Charlemagne Francis**